

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Vous avez approuvé, par délibération du 19 avril 1999, le déclassement d'une partie de la rue Père Chevrier, soit 340 mètres carrés, entre les rues Sébastien Gryphe et du Capitaine Robert Cluzan.

Le Foyer Notre Dame des Sans-Abri (FNDSA) qui a son siège social au 3, rue du Père Chevrier, souhaite récupérer cette partie de la rue et la clore. Les difficultés de cohabitation entre les personnes sans domicile qui se rendent au FNDSA et les habitants du secteur, notamment les enfants du collège voisin, pourraient ainsi être résolues.

En conséquence, la Communauté urbaine souhaite établir un protocole d'accord en vue de consentir un bail emphytéotique à l'association Foyer Notre Dame des Sans Abri.

Ce bail aurait une durée de 30 ans débutant le jour où serait devenue exécutoire cette délibération. Il serait consenti au franc symbolique, les services fiscaux ayant estimé ce bien à 680 000 F et sa valeur locative annuelle à 13 600 F. En outre, la Communauté urbaine prendrait en charge les travaux de clôture de la parcelle cédée à l'alignement des rues Sébastien Gryphe et du Capitaine Robert Cluzan. Le montant de ces travaux est limité à la valeur d'un grillage anti-intrusion de 2 mètres de hauteur, qui est estimée à 55 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 19 avril 1999 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Autorise :

a) - l'association Foyer Notre Dame des Sans-Abri ou toute personne qu'elle se substituerait, à déposer une demande de permis de clôture,

b) - monsieur le président à signer ce protocole d'accord ainsi que le bail emphytéotique à intervenir.

2° - La dépense relative au :

a) - montant des loyers sera imputée au budget de la Communauté - compte 752 100 - fonction 020,

b) - montant des travaux sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 231 320 - fonction 020 - opération 0111.

Et ont signé les membres présents,

pour extrait conforme,
le président,
pour le président,